

## II

### *Le Ministre des Affaires extérieures du Venezuela à l'Ambassadeur du Canada*

[Traduction]

Caracas, le 30 décembre 1971

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de me référer à la Note de Votre Excellence datée de ce jour par laquelle vous nous communiquez la proposition de votre illustre Gouvernement visant à renouveler pour une année le Modus Vivendi qui régit les relations commerciales entre la République du Venezuela et le Canada, signé à l'origine à Caracas le 11 octobre 1950.

En réponse, j'ai le plaisir d'informer Votre Excellence que mon Gouvernement, tenant compte du fait que le Modus Vivendi contribue à renforcer les relations commerciales entre le Venezuela et le Canada, a décidé de reconduire jusqu'au 11 octobre 1972 les conditions en vigueur de l'instrument en question.

A cet égard, mon Gouvernement désire réitérer le contenu du paragraphe (a) de l'Article 4 selon les termes de la Note de renouvellement de 1966.

Je profite de l'occasion pour faire savoir à Votre Excellence que je suis autorisé par mon Gouvernement à signer en son nom, par le présent échange de Notes, le renouvellement proposé, à compter du 11 octobre 1971.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

ARISTIDES CALVANI

Son Excellence,  
Donald Sutherland McPhail,  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada,  
Caracas.